



La MRC : un partenaire de choix des municipalités locales en sécurité civile

Elisabeth Martineau Montminy, conseillère en sécurité civile (MSP)

Yves Blanchard, conseiller en sécurité civile (MSP)

et

Charles Gauthier, coordonnateur en sécurité incendie (MRC de Montmagny)

Colloque sur la sécurité civile

Québec, le 28 octobre 2025

Plan de présentation

- Les objectifs;
- Le contexte;
- Rappels sur les rôles et responsabilités des différents acteurs de la sécurité civile au Québec;
- Présentation de la MRC de Montmagny;
- Les styles de coordination de la sécurité civile;
- De bonnes pratiques dans les quatre dimensions de la sécurité civile;
- Des moyens de mise en œuvre;
- Le guide des bonnes pratiques des MRC en sécurité civile.

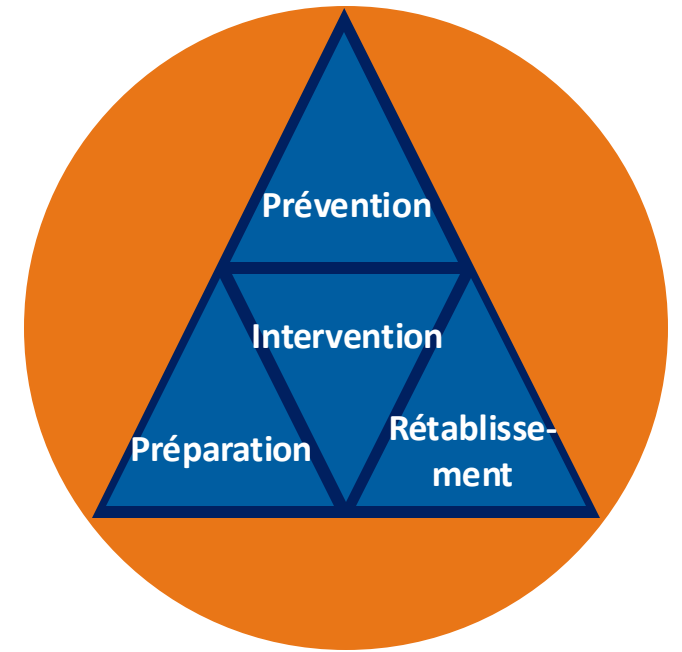
Les objectifs

Cette présentation vise à :

- proposer des possibilités de collaboration et de concertation complémentaires, entre les municipalités locales et régionales;
- faire la présentation de bonnes pratiques en cours dans les MRC du Québec;
- inspirer et à inciter la mise en œuvre de partenariats concrets, favorisant la résilience face aux sinistres;
- faire connaître le rôle du MSP dans l'accompagnement des MRC en sécurité civile.

Le contexte

- Plusieurs municipalités du Québec pourraient bénéficier d'un appui supplémentaire pour mener à bien leurs obligations en sécurité civile;
- Certaines MRC témoignent du besoin de mieux connaître les occasions d'accompagnement, de leur part, auprès des municipalités locales;
- Dans plusieurs régions du Québec, de bonnes pratiques sont déjà en place, dans les quatre dimensions de la sécurité civile;
- De nombreuses pratiques ont été répertoriées par le MSP et servent d'inspiration à ce projet.





Rappel : les rôles et responsabilités des municipalités locales

- Les rôles et responsabilités des municipalités locales et régionales, ainsi que ceux du gouvernement du Québec, sont fixés dans la *Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres* (LSCRS);
- Les municipalités locales sont tenues par la LSCRS, entre autres, de :
 - mettre en place une structure de coordination de la sécurité civile,
 - adopter un plan municipal de sécurité civile et le maintenir à jour;
- Il est recommandé que le plan de sécurité civile désigne des responsables de missions. Cela peut se faire auprès de ressources internes à la municipalité ou auprès de partenaires municipaux ou communautaires externes, selon le contexte et les besoins.

Rappel : les rôles et responsabilités du MSP et de ses partenaires gouvernementaux

- Le MSP conseille et soutient les autorités municipales et gouvernementales en matière de sécurité civile;
- Le MSP coordonne la sécurité civile. À cette fin, il a notamment pour fonctions de :
 - proposer au gouvernement les grandes orientations et les objectifs nationaux en matière de sécurité civile, ces derniers pouvant notamment fixer des cibles que les autorités municipales et gouvernementales doivent atteindre, ainsi que les mesures gouvernementales visant à accroître la résilience de la société face aux sinistres,
 - promouvoir les bonnes pratiques en matière de sécurité civile,
 - favoriser la concertation entre tous les acteurs de la sécurité civile.

Les responsabilités et occasions d'implication des municipalités régionales

- Les MRC doivent agir en tant que municipalités locales, en ce qui a trait à la sécurité civile, sur les territoires non organisés (TNO) (*Loi sur l'organisation territoriale municipale*, art. 7 à 11);
- Plusieurs MRC accueillent déjà des services municipaux régionalisés, dans des domaines tels que la sécurité incendie, l'urbanisme ou l'ingénierie. De plus, certaines compétences obligatoires ou facultatives des MRC sont en rapport direct ou indirect avec la sécurité civile;
- Ainsi, les MRC sont des partenaires de choix, en particulier dans les domaines suivants :
 - Aménagement du territoire,
 - Ingénierie, gestion des cours d'eau et environnement,
 - Géomatique, cartographie et technologies de l'information et de la communication (TIC),
 - Développement économique et continuité des affaires.



PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE EN COMMUN (PMSCC)

COLLOQUE SUR LA SÉCURITÉ CIVILE 2025

MRC DE MONTMAGNY

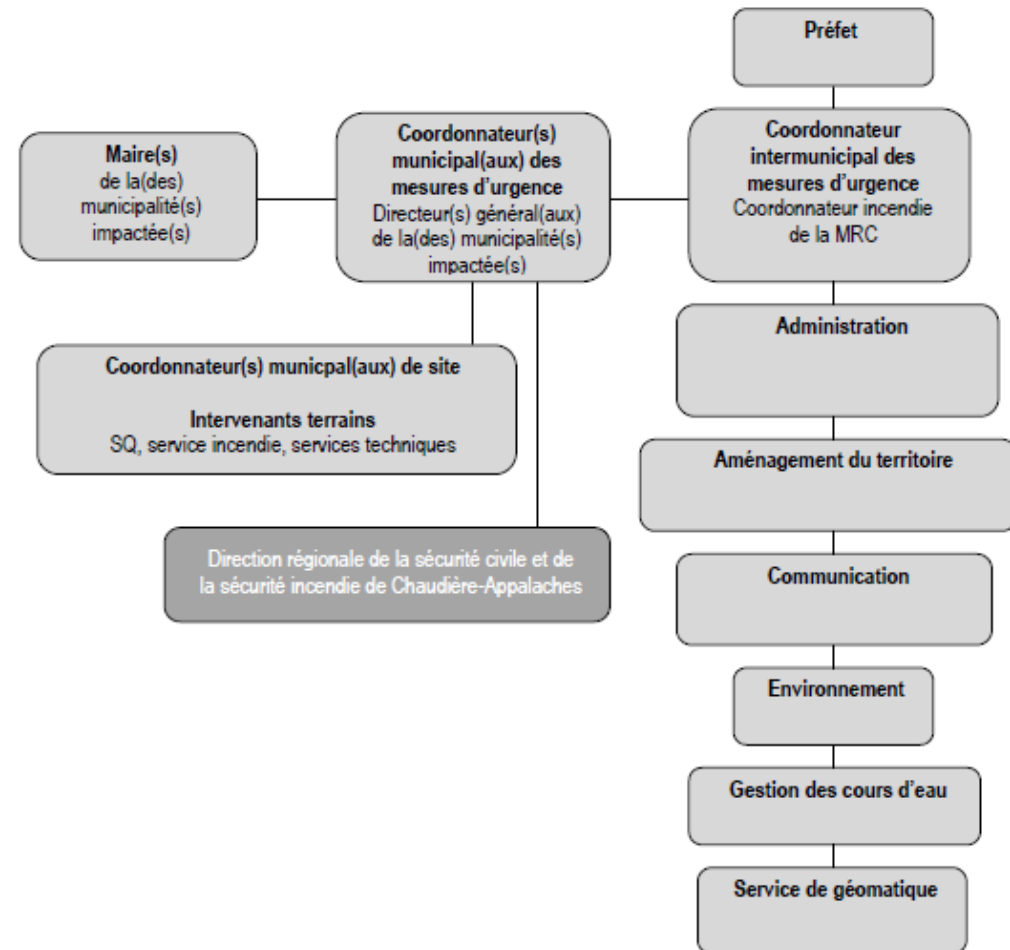
MARDI 28 OCTOBRE 2025

Portrait et historique

- La MRC a une population de 22 845 personnes.
- 14 Municipalités – La mise en commun concerne 11 des 14 municipalités.
- Elle représente une population de 8 399 habitants.
- Des municipalités entre 172 et 1 806 habitants.
- Une superficie de 1 692 km².
- 2018 - Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux.



La structure intermunicipale



Mission Économie

- Mise en place lors de la mobilisation de la COVID
- Maillage préexistant avec les entreprises
- Le CLD de la MRC de Montmagny
- Mission à part entière pour orchestrer la solidarité et le maillage entre les entreprises à tous les niveaux



Mission Communication

- Régionalisation déjà en place.
- Dégage les municipalités et assure une standardisation du message.

Exemples

2019 – Incendie de forêt

2022 – Pannes de courant prolongé

2024 - Affaissements de chaussée

Niveau intervention 1 sauf les communications





Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Sécurité civile

Pannes de courant prolongées / Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

Montmagny, le 24 décembre 2022 — Les conditions climatiques qui prévalent font en sorte que des pannes de courant ont eu lieu sur le territoire. L'une d'elle qui a débuté hier vers 14 h se prolongera jusqu'à midi le 25 décembre selon les prévisions actuelles d'Hydro-Québec.

Ce matin, les pompiers ont visité les résidences concernées afin de s'assurer que les citoyens soient en sécurité. Voici quelques conseils si vous êtes sans électricité :

- Soyez prudent avec le monoxyde de carbone (CO), assurez-vous d'un avertisseur de CO et d'un avertisseur de fumée fonctionnels.
- Garder les génératrices en fonctions à l'extérieur et loin des fenêtres et des portes.
- Soyez prudent avec le chauffage au bois et les flammes nues.
- Éteignez tous les appareils électriques afin de prévenir tout incendie lors du retour du courant.
- En cas d'urgence, composez le 9-1-1.

Aussi, si vous avez un voisin ou un proche sans électricité. Assurez-vous qu'ils vont bien et offrez-leur notamment de recharger leurs appareils électroniques.

Le plan municipal de sécurité civile en commun (PMSCC) est en mode de veille depuis jeudi dernier pour faire face à la situation climatique que nous avons connue.

-30-

Le plan municipal de sécurité civile en commun comprend les municipalités de :

- Berthier-sur-Mer
- Lac-Frontière
- Notre-Dame-du-Rosaire
- Saint-Fabien-de-Panet
- Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- Saint-Just-de-Bretenières
- Saint-Paul-de-Montminy
- Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- Sainte-Apolline-de-Parson
- Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- Sainte-Lucie-de-Beauregard

Source :
Charles Gauthier
Coordonnateur intermunicipal du plan de sécurité civile en commun de la MRC de Montmagny
cgauthier@montmagny.com
418-508-9418



Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Sécurité civile

Pannes de courant prolongées / Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

Montmagny, le 24 décembre 2022 — Les conditions climatiques qui prévalent font en sorte que des pannes de courant ont eu lieu sur le territoire. L'une d'elle qui a débuté hier vers 14 h se prolongera jusqu'à midi le 25 décembre selon les prévisions actuelles d'Hydro-Québec.

Ce matin, les pompiers ont visité les résidences concernées afin de s'assurer que les citoyens soient en sécurité. Voici quelques conseils si vous êtes sans électricité :

- Soyez prudent avec le monoxyde de carbone (CO), assurez-vous d'un avertisseur de CO et d'un avertisseur de fumée fonctionnels.
- Garder les génératrices en fonctions à l'extérieur et loin des fenêtres et des portes.
- Soyez prudent avec le chauffage au bois et les flammes nues.
- Éteignez tous les appareils électriques afin de prévenir tout incendie lors du retour du courant.
- En cas d'urgence, composez le 9-1-1.

Aussi, si vous avez un voisin ou un proche sans électricité. Assurez-vous qu'ils vont bien et offrez-leur notamment de recharger leurs appareils électroniques.

Le plan municipal de sécurité civile en commun (PMSCC) est en mode de veille depuis jeudi dernier pour faire face à la situation climatique que nous avons connue.

-30-

Le plan municipal de sécurité civile en commun comprend les municipalités de :

Berthier-sur-Mer
Lac-Frontière
Notre-Dame-du-Rosaire
Saint-Fabien-de-Panet
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
Saint-Just-de-Bretenières
Saint-Paul-de-Montminy
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
Sainte-Apolline-de-Parson
Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
Sainte-Lucie-de-Beauregard

Source :
Charles Gauthier
Coordonnateur intermunicipal du plan de sécurité civile en commun de la MRC de Montmagny
cgauthier@montmagny.com
418-508-9418

Mission Services techniques

- Mobilisation de tous les types de ressources entre municipalités impliquées et non impliquées en temps réel.

Exemples:

2019 – Crue printanière dans le sud de la MRC (ressources humaines).

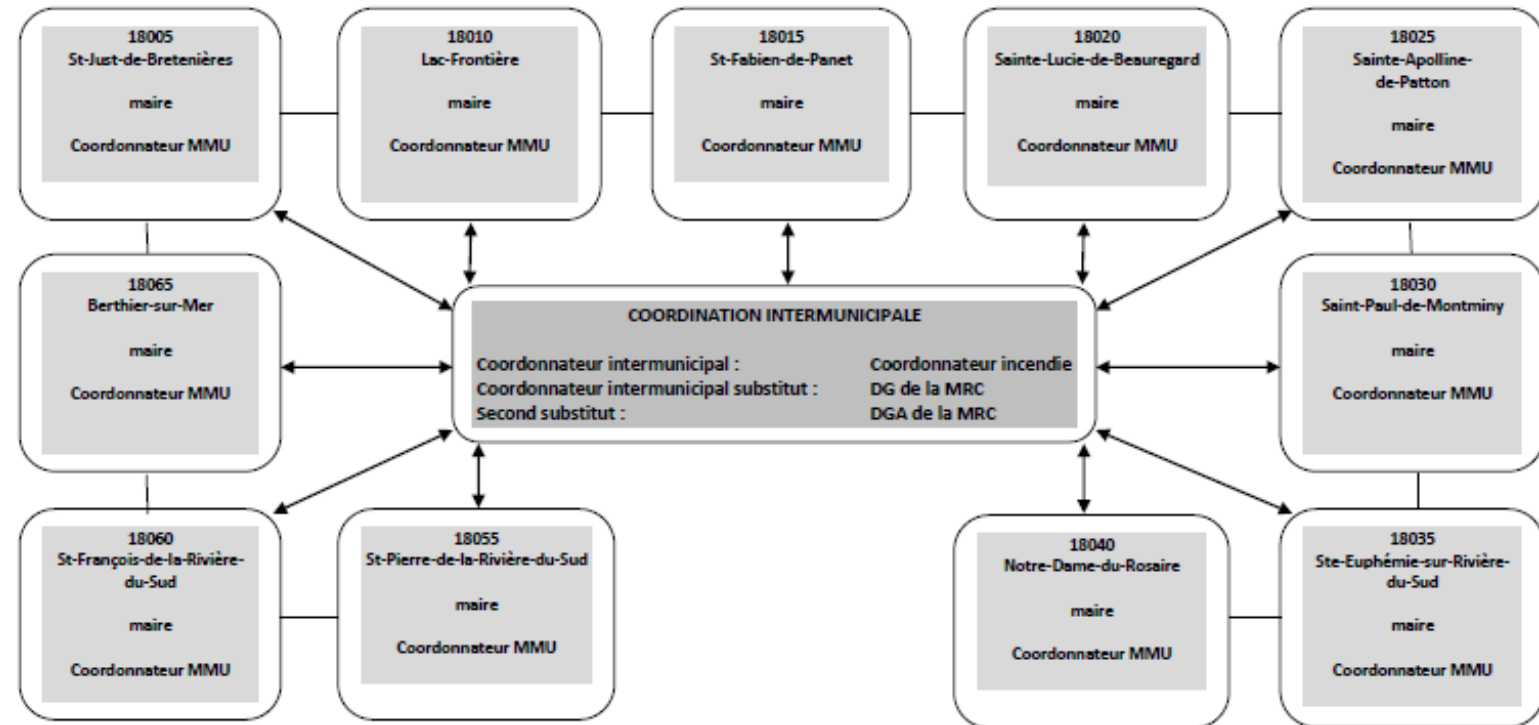
2025 – Conditions météorologiques de juin (disponibilité de ressources).



Organigramme de l'Organisation municipale de sécurité civile

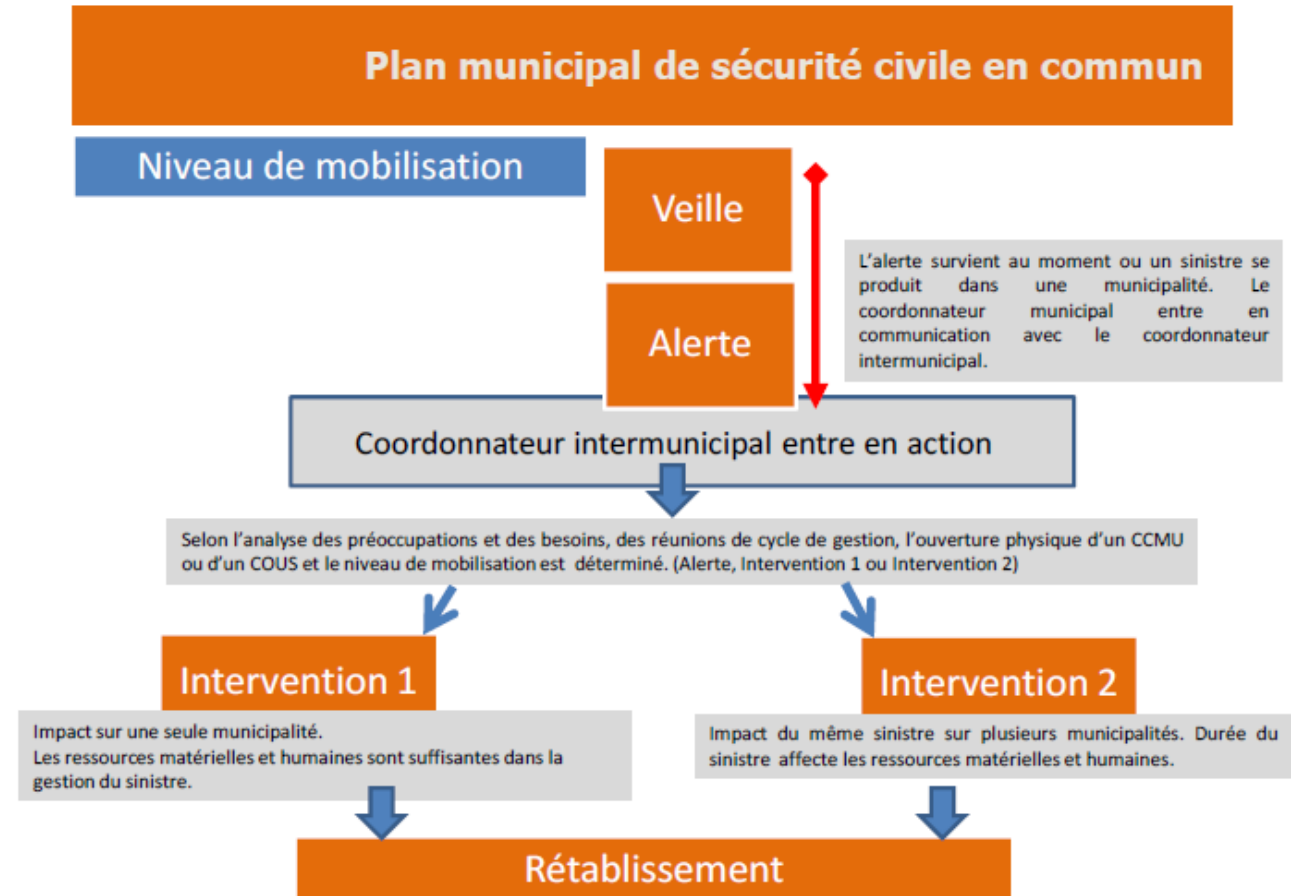


Tableau 2 Organigramme de l'Organisation municipale de Sécurité civile (OMSC)



CMMU : Coordonnateur municipal des mesures d'urgences

Les niveaux de mobilisation



Charles Gauthier | Coordonnateur sécurité incendie

MRC de Montmagny

6, St-Jean-Baptiste Est, bureau 300

Montmagny (Québec) G5V 1J7

418 248-5985 poste 353

montmagny.com





Les styles de coordination

- Les meilleures pratiques sont adaptées aux besoins et prônent :
 - une adaptation aux besoins et aux contextes locaux et régionaux,
 - l'intégration des quatre dimensions de la sécurité civile,
 - un partage accru des responsabilités,
 - la mise en commun de ressources,
 - la désignation de substituts et d'adjoints en coordination,
 - la désignation de substituts pour les différentes missions;
- L'appui *ad hoc*, selon les besoins et au moment d'un sinistre, demeure possible.



Pratiques en prévention

- Regrouper des services municipaux régionalisés en urbanisme ou en ingénierie, par exemple;
- Réaliser ou appuyer la réalisation de projets visant à atténuer ou à réduire les risques de sinistres tels que des aménagements ou des ouvrages de protection contre divers aléas;
- Élargir la diffusion des zones de contraintes des SAD :
 - Utiliser des outils de diffusion numérique des données cartographiques;
- Réaliser des activités de sensibilisation de la population sur des sujets tels que :
 - la trousse « 72 heures » et les mesures d'évacuation et de mise à l'abri,
 - les bâtiments et les infrastructures d'urgence et de sécurité civile,
 - les moyens de prévention et d'atténuation des risques.



Pratiques en préparation

- Réaliser des plans de sécurité civile à l'échelle régionale ou produire des gabarits régionaux adaptés aux structures de coordination en place. En ce sens, produire et rendre disponibles pour les citoyens des plans d'évacuation adaptés à différents aléas;
- Appuyer la réalisation de plans de continuité des affaires, auprès des milieux entrepreneurial, communautaire et municipal;
- Rendre disponibles pour les municipalités des outils numériques pour la production et la distribution des plans de sécurité civile ou encore pour l'identification des bâtiments et des infrastructures visés pour dispenser des services aux sinistrés ou accueillir un centre de coordination;
- Coordonner le partage de ressources matérielles entre les municipalités, voire entre les MRC, via l'outil InterAide.



Pratiques en intervention

- Agir à titre d'experts sur la connaissance du territoire et réaliser des produits cartographiques pour faciliter les interventions sur le terrain;
- Participer aux opérations d'évacuation et de mise à l'abri en offrant un regard régional sur la planification. Assister les municipalités en matière de déploiement de moyens de transport, à cet effet;
- Assurer un accompagnement du milieu des affaires pour maintenir certains services essentiels. De même, assurer un accompagnement et une expertise technique auprès des responsables de ces services, tels que les aqueducs et les égouts, ainsi que la collecte des déchets;
- Coordonner ou prendre en charge les activités en communication, grâce à la participation des services de communication des MRC.

Pratiques en rétablissement

- Contribuer au rétablissement en offrant différents types de soutien en termes de ressources;
- Accompagner les citoyens et les municipalités dans la réalisation des demandes d'assistance financière suivant un sinistre. En ce sens, faciliter la tenue des séances d'information aux sinistrés organisées par le MSP (bureaux temporaires d'aide financière);
- Favoriser la réalisation d'exercices de débriefage à l'échelle régionale, pour permettre le partage entre les municipalités locales des bons coups et des aspects à améliorer;
- Assurer l'intégration des nouvelles connaissances en lien avec les sinistres vécus, dans les schémas d'aménagement, et accompagner les municipalités locales dans l'intégration de ces connaissances dans les plans d'urbanisme.



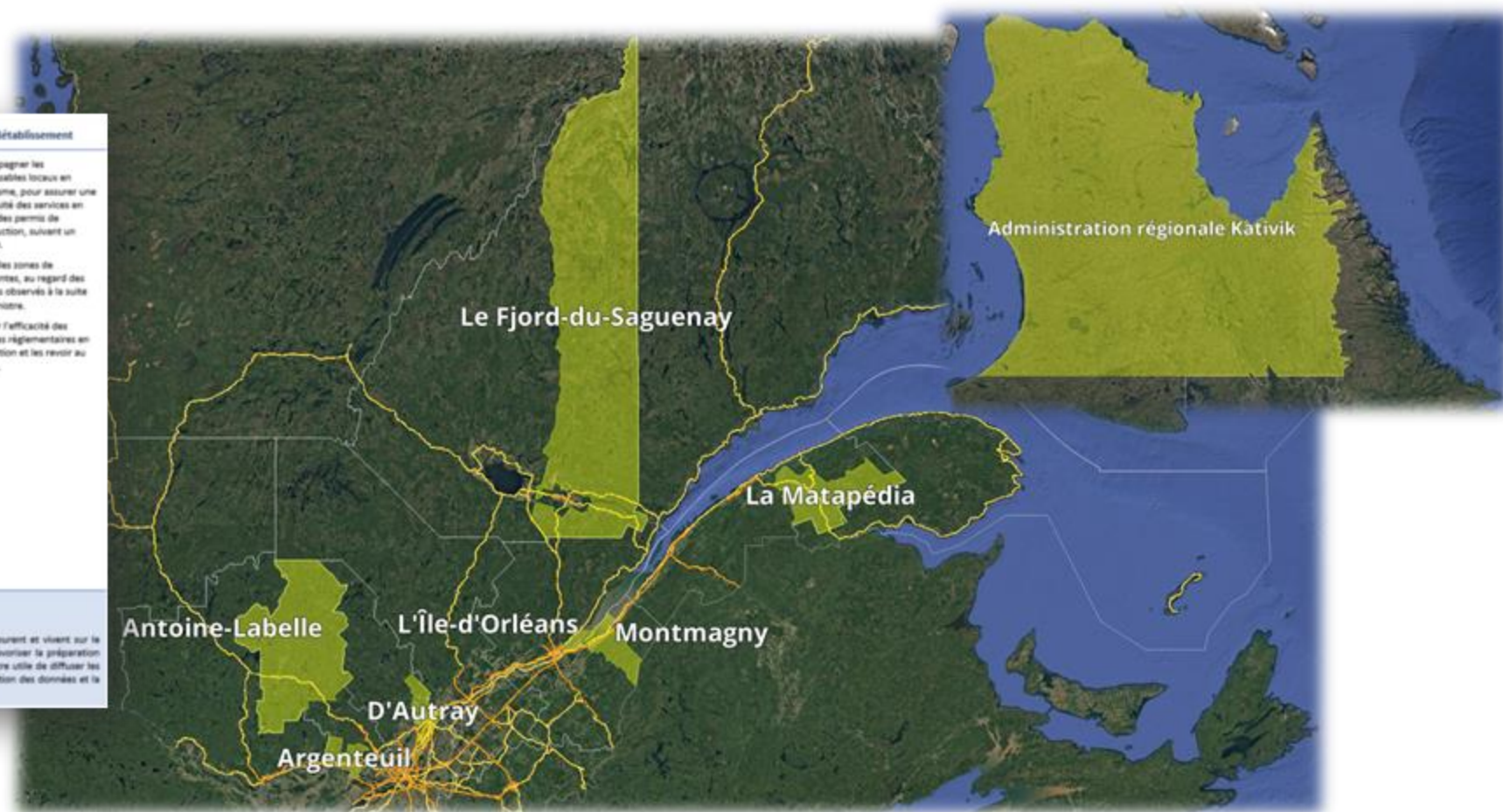
Des moyens pour passer à l'action

- Plusieurs options de mise en œuvre sont à la disposition des MRC et des municipalités qui souhaiteraient formaliser l'implication des MRC en sécurité civile. À chacune des étapes de mise en œuvre, les MRC et municipalités locales peuvent compter sur l'accompagnement des DRSCSI;
- Idéalement, des ententes sont rédigées au préalable pour encadrer l'implication des MRC. Cette formalisation :
 - permet aux MRC d'assumer un mandat précis aux plans de sécurité civile, ou de prendre en charge une mission complète, rapidement, dès que le besoin est exprimé,
 - permet d'intégrer les ressources humaines concernées aux activités de préparation municipale, telles que les formations et les exercices;
- Des ententes multipartites, qui sont axées sur la concertation entre plusieurs municipalités et leur MRC, sont aussi possibles et permettent la mise en commun des ressources en place dans chaque organisation.

Production d'un guide de bonnes pratiques des MRC en sécurité civile

Prévention	Préparation	Intervention	Rétablissement
Assurer une veille d'information sur les risques émergents et assurer une actualisation des connaissances et des acquis pour la MRC. Poursuivre l'intégration des zones connues pour être potentiellement soumises à des aléas, en tant que zones de contraintes, dans les SAD. Collaborer avec les municipalités locales à la rédaction de règlements d'urbanisme visant à réduire les risques de sinistre. MRC de La Matapédia : La MRC assure les services d'urbanisme pour plusieurs municipalités locales du territoire.	Contribuer à la documentation du contexte dans lequel agissent les municipalités locales, en sécurité civile. Contribuer à la documentation des facteurs de vulnérabilité face aux aléas (portrait de la population, des usages et des infrastructures en place, notamment). MRC d'Antoine-Labelle : Le service de l'aménagement du territoire s'occupe de la sécurité civile des TNO de la région. Cette proximité entre les domaines peut favoriser la préparation via une connaissance contextuelle accrue.	Veiller à ce que les mesures d'urgence en lien avec le cadre bâti et les infrastructures cadrent avec les orientations en aménagement du territoire et en urbanisme, en collaboration avec les municipalités locales. Agir à titre d'experts sur la connaissance du territoire : fournir des cartes, des données et des connaissances pouvant faciliter l'intervention sur le terrain.	Accompagner les responsables locaux en urbanisme, pour assurer une continuité des services en octroi des permis de construction, suivant un sinistre. Revoir les zones de contraintes, au regard des impacts observés à la suite d'un sinistre. Évaluer l'efficacité des mesures réglementaires en prévention et les revoir au besoin.

MRC d'Argenteuil :
Les cartes des zones de contraintes naturelles et anthropiques sont utiles pour les citoyens qui parcourent et vivent sur le territoire. La diffusion de ces cartes permet de sensibiliser les citoyens à la présence de risques et favoriser la préparation individuelle et familiale. En ce sens, en plus de diffuser les cartes officielles figurant aux SAD, il peut être utile de diffuser les données sur une plateforme Web tel que le fait le **MRC d'Argenteuil**. Celles-ci permettant la manipulation des données et la consultation à diverses échelles.



Sept municipalités régionales de comté (MRC) et l'Administration régionale Kativik (ARK)



L'accompagnement par les directions régionales de la sécurité civile et de la sécurité incendie



- Elles sont des carrefours d'information réglementaire, technique, statistique, scientifique et opérationnelle relativement à la sécurité civile et à la sécurité incendie;
- C'est une équipe multidisciplinaire expérimentée qui est votre porte d'entrée pour accéder à des ressources gouvernementales regroupées au sein de votre organisation régionale de sécurité civile;
- Un accompagnement des autorités municipales (municipalités locales et MRC) à l'égard des quatre dimensions de la sécurité civile définies par la LSCRS.



Merci

